

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 7/2026

Session du 23 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 23 FEVRIER
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, BOY COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, LAVOREL, SCHOFFIT,
BASTIE, SEVE, MICHAUX, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : ALBERTINI, RIPERT, LEROY, MARTIN

Procurations :

M. RIPERT	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LEROY	a donné procuration à	MME BOISGARD-BOUCHER
M MARTIN	a donné procuration à	MME RAOUX-JACQUEME

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 à R. 2311-13 et l'article L.1612-32 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
Vu la délibération portant vote du BP et les décisions et virements de crédits de l'année 2025,
Vu l'impossibilité technique de produire le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 dans les délais habituels, en raison d'un dysfonctionnement informatique majeur constaté le 05 Février 2026 et dont la date de résolution est inconnue ;

Considérant cependant la nécessité d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 de manière anticipée afin de permettre l'équilibre du Budget Primitif 2026 ;

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2025,

Considérant l'état des restes à réaliser (RAR) arrêté au 31 décembre 2025 ;

Considérant l'état des soldes dressé et validé par le SGC et le Comptable public en date du 03 février 2026,

Considérant que le rapprochement entre cet état des soldes dressé par le comptable et la comptabilité de l'ordonnateur n'a pas fait apparaître de discordance, mais qu'en raison du dysfonctionnement technique la validation définitive ne peut être faite,

Considérant que les 3 documents cités supra ont été signés par le comptable du SGC,

Monsieur le Maire expose que le dysfonctionnement du portail HELIOS empêche l'édition définitive du CFU à ce jour. Toutefois, les données comptables disponibles permettent d'estimer avec une fiabilité suffisante les résultats de clôture de l'exercice 2025.

Afin de ne pas bloquer l'adoption du Budget Primitif 2026, il est proposé de procéder à une reprise anticipée de ces résultats.

Après examen des mandats et titres émis ainsi que des restes à réaliser, Monsieur le Maire présente les résultats estimés de la section de Fonctionnement et d'Investissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement afin de couvrir le résultat provisoire d'investissement, telle que :

Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
(A) Résultat de l'exercice 2025	6 044 577,85 €	5 014 363,14 €	1 030 214,71 €
(B) 002 Résultat antérieur reporté 2024	1 340 113,59 €		1 340 113,59 €
(C) Résultat à affecter			2 370 328,30 €
Section d'investissement			
(A) Solde d'exécution 2025	2 246 000,57 €	2 710 621,03 €	- 464 620,46 €
(B) Solde antérieur reporté 2024			- 242 627,94 €
(D) Solde d'exécution d'investissement 001 INV			- 707 248,40 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 (RAR)	1 273 113,21 €	1 299 030,44 €	- 25 917,23 €
(F) Besoin de financement			- 733 165,63 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Affectation du résultat en section d'investissement (1068) (G) = (C-F)			733 165,63 €
Affectation libre (report en fonctionnement 002 (C-G))			1 637 162,67 €

Monsieur le Maire indique ensuite qu'une fois le CFU voté, si les résultats sont différents, il conviendra de faire une décision modificative.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Approuve les résultats provisoires de l'année 2025 tels que présentés par le Maire,
- Constate l'État des RAR au 31/12/2025
- Valide la reprise anticipée des résultats au vu des éléments présentés supra,
- Affecte provisoirement le montant de 733 165.63€ au financement du besoin de la section d'investissement (1068) et d'inscrire 1 637 162.67€ au R002
- Régularise les montants une fois que le CFU 2025 sera en mesure d'être voté par une décision modificative si cela s'avère nécessaire
- Autorise le maire à signer tous documents et effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette décision

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

